

# DISPOSITION

## Qualification EO 2018

### 1. ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Selon les Dispositions Qualification EO, le processus d'inscription est le suivant:

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO comme team (chien et conducteur) pour pouvoir compter pour les points.

Utilisez le formulaire en ligne pour l'inscription. L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

**L'inscription oblige au paiement de la taxe d'inscription et les finances d'inscription !**

Une retraite de la qualification doit être annoncée en tout cas et au plus tard avant l'expiration du délai de paiement. **Sans annulation, la finance d'inscription et la taxe d'enregistrement seront facturés.**

### 2. CONTACT CTAMO

Christine Piontek, wettkampf@tkamo.ch, 079 633 11 26

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- tous les chiens des classes 2 et 3 avec ou sans pedigree FCI (LOS)
- une modification de conducteur de chien n'est plus possible après le premier concours de qualification

### 4. TAXE D'INSCRIPTION ET FINANCES D'INSCRIPTION

Taxe qualification EO CHF 20.-- par team

Finances d'inscription 2 concours de qualification à 2 manches CHF 65.--

La taxe et les finances d'inscription de totalement CHF 85.-- doivent être payés dans les délais fixés.

Un remboursement est seulement possible dans des cas accordés par la CTAMO.

### 5. DÉBUT D'INSCRIPTION ET CLÔTURE D'INSCRIPTION

Le délai est du 1 janvier au 28 février 2018 et doit être strictement respecté.

## **6. FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT**

La facturation est faite par la CTAMO par email.

Le délai de paiement est jusqu'au 9 mars 2018.

**Des paiements parvenus trop tard entraînent l'exclusion aux concours de qualification.**

## **7. INSCRIPTION ET ANNULATION AUX CONCOURS**

L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

Annulations aux concours de qualification doivent être faits par le participant directement auprès de l'organisateur.

Les réservations pour camping doivent être payées séparément auprès de chaque organisateur.

## **8. MUTATIONS**

Par E-Mail auprès du bureau de contact de la CTAMO (voir 2.)